

Membres présents : tous les membres en exercice

Excusé : Monsieur Olivier CHAUVET

Monsieur Bernard PIVETEAU a été nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2012 a été adopté.

1°/ Future Mairie – Aménagement extérieur

Suite à l'appel d'offres qui a eu lieu début décembre, la proposition de l'entreprise CHAUVET Paysage a été retenue pour un montant de 35 923 € HT

2°/ Assainissement la Guierche / la Brossière – Convention de groupement de commande pour la passation des contrats de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre des travaux d'assainissement du village de la Guierche réalisés conjointement avec les travaux d'assainissement du village de la Brossière par la commune de St André Goule d'Oie, les deux communes ont souhaité pouvoir passer des contrats de maîtrise d'œuvre auprès du même prestataire, afin de pouvoir bénéficier d'une coordination optimale dans la conception et la réalisation des travaux.

Aussi, un groupement de commandes entre les deux communes est créé afin de procéder à la mise en concurrence.

3°/ Assainissement la Guierche / la Brossière –Convention de désignation du maître d'ouvrage

La station d'épuration pour l'assainissement des villages de la Guierche et de la Brossière sera construite sur un terrain appartenant à Vendrennes. Aussi, la commune de Vendrennes assurera la maîtrise d'ouvrage de la construction de la station d'épuration.

4°/Centre de santé – Gestion par le C.C.A.S.

Le centre de santé sera géré par le C.C.A.S. et non par la commune, comme l'est la MARPA.

5°/ Centre de santé – Validation du plan

Le projet d'aménagement intérieur a été présenté. Après quelques modifications souhaitées, le permis de construire va être déposé prochainement.

6°/ Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques des Herbiers – année scolaire 2010/2011

La somme de 4 053.63 € sera versée à la ville des Herbiers pour les 7 enfants de la commune qui étaient scolarisés dans des écoles publiques de la ville pour l'année scolaire 2010/2011

7°/ Ecole Marie Godet – Demande de subvention pour un voyage scolaire.

Les enfants du cycle 3 (CE2-CM1 et CM2) vont réaliser un voyage de 2 jours à Doué la Fontaine dans le cadre d'une classe découverte sur le troglodytisme. Une subvention de 500 € sera versée à l'école.

8°/ SyDEV – Renouvellement de l'adhésion au groupement de commande pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel

Le groupement de commande créé en 2011 arrivant à son terme, la commune renouvelle son adhésion au nouveau groupement de commande mis en place par le Syndicat Départemental d'Équipement et d'Énergie de la Vendée (SyDEV) afin d'obtenir des tarifs plus avantageux sur le gaz pour les bâtiments communaux.

9°/ Service Technique – changement véhicule

Le fourgon des services techniques nécessitant des frais de réparation trop élevé par rapport à la valeur du véhicule, il a été décidé de le changer. Un nouveau fourgon va être acheté pour un prix de 8 300 €, carte grise comprise.

10°/ Projet hôtelier

Les plans du projet ont été présentés. Le conseil municipal s'est prononcé favorablement à la réalisation de ce projet (13 votants – 13 POUR). Toutefois, il est demandé que la maison de fonction, prévue trop près de la zone d'activités, soit positionnée en dehors des terrains actuellement propriété de la commune (13 votants – 13 POUR)

Questions diverses

- *Dénomination de l'ancien presbytère*

Le presbytère a été réaménagé en plusieurs salles à destination des associations. Dorénavant ce bâtiment s'appellera "Maison des associations". Au rez-de-chaussée, un local est dédié à l'accueil paroissial et une salle sera réservée aux réunions des associations ("l'espace associatif"). A l'étage, l'Espace de l'Image sera réservé au club photos.

- *P.L.U.*

Quelques modifications sont nécessaires à la demande des personnes publiques associées. Une révision de l'application de la loi Barnier, qui oblige les constructions à minimum 75m de l'axe, va être sollicitée afin d'autoriser les constructions à minimum 40m dans le but de consommer moins de terrains.

- *Aide à la commune de St Hilaire le Vouhis*

Chaque année la Communauté de Communes partage une enveloppe d'environ 26 000 € (1€ par habitant de la Communauté de Communes) entre diverses associations caritatives. Cette année, une aide de 5 000 € a été versée à la commune de St Hilaire le Vouhis suite au passage de la tornade à prendre sur cette enveloppe.